

Un nouvel équipement multifonctionnel

La construction de ce nouvel équipement multifonctionnel, situé près de la salle de sport Héraklès, a pour objectif de remplacer l'ancienne salle municipale, démolie en juin, dans le cadre de la restructuration du centre bourg.

Il s'agit d'un investissement important pour la vie communale.

Un effort de qualité et de fonctionnalité a été demandé aux concepteurs.

Le bâtiment est économe en consommation d'énergie.

Nous voulons aller dans le sens du développement durable et répondre à l'aspiration de tous à un cadre de vie de qualité.

Bienvenue donc dans la nouvelle salle municipale de Treillières, la salle Simone-de-Beauvoir.

Le maire, Émile Savary.



Pour les Treilliérains : se retrouver, se réunir en famille ou entre amis. La salle festive spacieuse et l'office fonctionnel permettent de manger, danser ou discuter en toute convivialité.

Pour les associations : favoriser les initiatives et les activités culturelles. La scène et la cloison mobiles permettent de moduler les espaces et diversifier les utilisations : théâtre, concerts, expositions ou conférences... La sonorisation intégrée, le mobilier et les espaces de rangement facilitent l'installation.

Pour toute manifestation qui anime la vie sociale et culturelle des Treilliérains : réunions publiques, animations et spectacles des enfants, rencontres des aînés...

Présentation du nouvel équipement

Pour accéder à la salle municipale multifonctionnelle, située en contrebas de la rue Simone-de-Beauvoir, les usagers empruntent un parvis d'accueil piétonnier, arboré et adapté aux personnes handicapées.



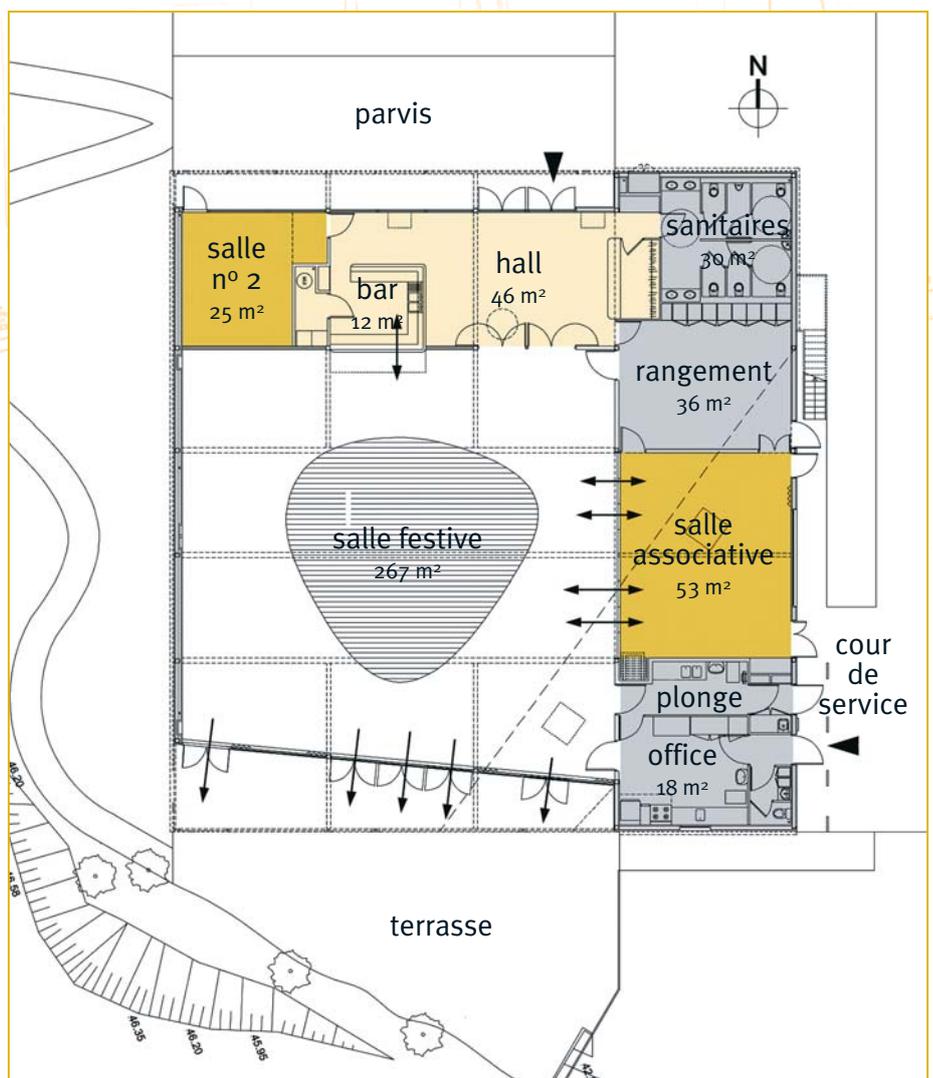
Côté jardin, la salle festive s'ouvre largement au sud par une terrasse plus intime donnant sur un sous-bois.

Simone de Beauvoir
prête son nom à cette nouvelle salle municipale



Enseignante et écrivaine engagée (1908-1986), lauréate du prix Goncourt en 1954, elle devient figure de proue du féminisme mondial à la parution, en 1949, de son essai *Le Deuxième Sexe*, dont voici un extrait :

«... il appartient à l'homme de faire triompher le règne de la liberté; pour remporter cette suprême victoire, il est entre autres nécessaire que par delà leurs différenciations naturelles, hommes et femmes affirment sans équivoque leur fraternité.»



Illustrations : DW Karine Olivier.

Ce nouvel équipement d'une superficie totale de 581 m² comprend :

- un hall d'accueil de 46 m² équipé d'un bar,
- une salle festive de 267 m²,
- une salle de 53 m² équipée d'une scène escamotable,
- une salle de réunion de 25 m²,
- un espace de rangement pour le matériel de 36 m²,
- un office de réchauffage et de plonge de 27 m² accessible de l'extérieur,
- des sanitaires et des vestiaires.

Cet établissement est habilité à recevoir 450 personnes.

La démarche HQE (haute qualité environnementale)

Cette réalisation s'inscrit dans une démarche dite de « haute qualité environnementale » (HQE), visant à économiser l'énergie, améliorer l'acoustique et intégrer le bâtiment dans son environnement naturel.

À ce titre, la commune de Treillières, maître d'ouvrage, a bénéficié du partenariat financier du Conseil régional des Pays-de-la-Loire et l'aide technique de l'ADEME (agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie).



La priorité a porté sur les cibles suivantes :

cible 1 : la relation harmonieuse du bâtiment avec son environnement.

cible 2 : un choix intégré de produits, systèmes et procédés de construction.

cible 3 : le confort hygrothermique.

cible 4 : le confort acoustique.

cible 5 : la gestion de l'énergie.

cible 6 : la gestion de l'eau.

cible 7 : le confort visuel.

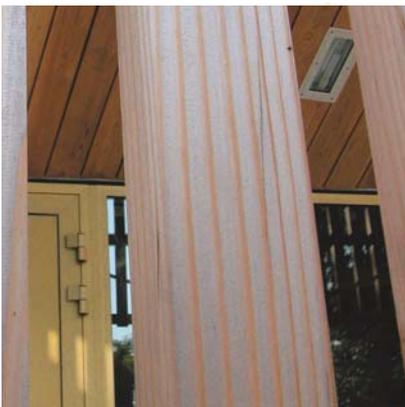
Environnement et matériaux HQE



La relation harmonieuse du bâtiment avec son environnement :

Le bâtiment prend en compte les avantages et les inconvénients du site :

- la terrasse surplombe le ruisseau et se trouve abritée par le sous-bois ;
- les nouveaux végétaux d'essences locales assurent la continuité avec les arbres à hautes tiges du fond de la parcelle ;
- la toiture végétalisée contribue à une meilleure gestion des eaux pluviales, rejetées ensuite dans le ruisseau ;
- le parvis est végétalisé pour limiter l'imperméabilisation ;
- le site retenu rentabilise les aménagements de voirie existants.



Un choix intégré de produits, systèmes et procédés de construction :

Le bâtiment largement polyvalent garantit une utilisation et une durabilité importantes :

- la scène amovible et la cloison mobile permettent de transformer aisément l'espace scénique en salle de réunion pour les associations ;
- les matériaux utilisés limitent les impacts environnementaux : bardage bois européen (douglas et mélèze) non traité à l'aspect de surface brut ;
- la toiture végétalisée (7 variétés de sedum) offre inertie thermique, rétention d'eaux pluviales et isolation acoustique complémentaire.



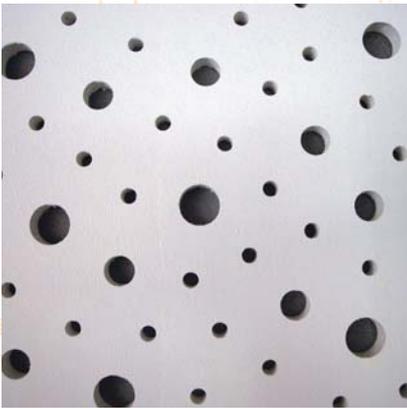
Le confort hygrothermique :

La situation du bâtiment en bas de parcelle préserve la façade sud du soleil et profite du masque végétal existant.

Pas de climatisation, mais des matériaux adaptés :

- vitrages performants, protection de la façade sud par auvent et pare-soleil en lattis bois, pas d'ouverture à l'ouest ;
- sol béton et toiture végétalisée améliorent l'inertie thermique ;
- une centrale de ventilation double flux permet un renouvellement de l'air régulé en fonction de la température intérieur/extérieur.

Cibles HQE de confort et d'utilisation



Le confort acoustique :

- les performances de la cloison mobile séparant la salle associative et la salle festive permettent l'utilisation simultanée des deux salles ;
- des traitements spécifiques sont portés sur le plafond et les parois de la salle festive pour obtenir une ambiance permettant la diversité d'utilisation sonore (réunion, théâtre, musique amplifiée...).



La gestion de l'énergie :

Afin de réduire les besoins du bâtiment, sa performance énergétique a été particulièrement travaillée :

- la toiture végétalisée, les vitrages performants et une isolation des planchers optimisée garantissent une très bonne isolation ;
- la production de chauffage de l'ensemble du bâtiment est assurée par une chaudière à condensation ;
- le chauffage et le renouvellement d'air de la grande salle sont réalisés par une centrale double flux équipée d'un récupérateur de chaleur.



La gestion des eaux :

- robinets temporisés ;
- végétalisation de la toiture pour une meilleure rétention des eaux pluviales ;
- imperméabilisation des sols limitée à la voie d'accès technique et aux accès piétonniers, soit seulement 21 %.

Le confort visuel :

Éclairage naturel pour tous les locaux, éclairage zénithal complémentaire pour le hall, utilisation de peintures claires et dorées en murs et plafonds sont les principaux éléments de confort visuel du bâtiment.

Coût et financement, partenaires et entreprises

- **Gros œuvre** : Defontaine
 - Charpente : Delile CM
 - Bardage bois : Agasse
- **Étanchéité** : Euro Étanche
- **Menuiseries extérieures** : Miroiterie de l'Ouest
- **Méletterie** : SMA Degroult
- **Menuiseries intérieures** : Agasse
- **Cloisonnement** : Bodiguel
- **Sol et faïence** : Maleinge
 - Peinture : Redureau
 - Plomberie : FEE
 - Chauffage : FEE
 - Ventilation : FEE
 - Électricité : FEE
 - Espaces verts : ISS Espaces Verts
 - Voirie : Eurovia
- **Terrassement** : Eurovia

Maître d'ouvrage : commune de Treillières.

Maître d'œuvre : DLW architectes mandataires,
Karine Olivier, architecte associée.

Budget global de l'opération * :

• Maîtrise d'œuvre	134 873	
• Marché de construction du bâtiment	968 815	
• Aménagement extérieur	170 517	
• Mobilier et équipement	68 900	
• Frais généraux (études, missions...)	42 235	
■ COÛT TOTAL DU PROJET		1385340
• Subvention du Conseil régional	33 876	
• Fonds de concours de la CCEG	217 392	
• Subvention du Conseil général	159 338	
■ TOTAL DES SUBVENTIONS		410 606
■ SOLDE PRIS EN CHARGE PAR LA COMMUNE		974734

* Sommes exprimées en euros toutes taxes comprises
et arrêtées au 1^{er} septembre 2007.



Un conventionnement pour l'utilisation de la salle

*Lors de sa réunion
du 27 avril 2007,
le conseil municipal
a voté à l'unanimité
le règlement intérieur
et les nouveaux tarifs
des salles municipales.*

*Cet équipement
est mis gratuitement
à disposition des associations
de la commune qui
remplissent une mission
d'intérêt général et agissent
dans un but
non lucratif.*

*Une grille tarifaire
est prévue pour la location
des salles par des particuliers
ou des organismes.
Les tarifs tiennent compte
du type de salle louée et
de la durée de la réservation.*

*Chaque location
est soumise à la signature
d'une convention
précisant les modalités
de mise à disposition
de l'équipement, les surfaces
et le matériel disponibles,
les règles de sécurité
et de bon usage,
les modes de nettoyage.*



Visite du chantier de la salle avec les responsables associatifs, principaux utilisateurs de cet équipement. La location pour les particuliers sera possible dès le 13 octobre 2007.

Exemples de tarifs pour les Treilliérais :

• Pour un mariage...

Location à la journée (de 8 à 2 heures du matin), pour 200 à 250 invités, de la grande salle festive, du hall, du bar et de l'office, avec possibilité d'ouvrir la salle supplémentaire pour un orchestre ou un buffet et une petite salle pour coucher les enfants : **entre 495 et 607,50 euros.**

• Pour une soirée familiale ou entre amis...

Location à la soirée (de 16 à 2 heures du matin), de la grande salle festive, du hall, du bar et de l'office : **330 euros** (ou 380 euros avec la salle de 50 m²).

• Pour un vin d'honneur...

Location à la matinée (de 9 à 15 heures), pour 300 à 350 invités, de la grande salle festive, du hall, du bar et de l'office : **198 à 228 euros.**

Pour toute convention, une caution de 300 euros sera exigée.

Les tarifs sont multipliés par 1,5 pour les demandeurs extérieurs à la commune.